

Indexation carburant, la négociation !



Toutes les discussions dans les réunions et groupes de travail de l'OTRE ILE DE France sont relatives à l'accompagnement des adhérents.

L'OTRE ILE DE FRANCE, ses administrateurs, son personnel, ses membres, les animateurs n'aborderont pas de discussions susceptibles d'enfreindre le droit à la concurrence, au sein des réunions, groupes de travail ou assemblée.

Tout échange d'informations commerciales est strictement interdit. Toute discussion portant sur votre stratégie, vos chiffres, vos prix, vos parts de marché est strictement interdite, que ce soit dans le cadre de cette présentation ou en dehors.

Les sanctions sont lourdes!

Dans le cas où l'un d'entre vous engageait des discussions en lien avec les éléments mentionnés ci-dessus, le président et les animateurs des groupes de travail auront l'obligation d'interrompre la séance.

Cette présentation est un exemple d'approche.

C'est un exemple d'argumentaire, avec des éléments de langage et des visuels, pour vous aider à comprendre les structures de coût et l'indexation carburant.

Chaque entreprise doit y puiser des idées, et des éléments de réflexion et de compréhension, qui peuvent lui servir si elle souhaite engager une négociation, avec ses propres éléments de structure de coût.



Les principes & l'application de l'Indexation carburant



Sommaire

1. Contexte du webinaire :

Rappel du contexte international inflationniste & instabilité géopolitique,
Enjeux pour les entreprises de transport de bien maîtriser cette indexation.

2. Principe de la répercussion carburant :

Rappel du cadre juridique,
Bien comprendre le mécanisme de répercussion carburant,
Fonctionnement général : indice de référence, part carburant et formule de calcul.

3. Choix de l'indice et mise en œuvre pratique :

Bien choisir son indice et son mois de référence,
Présentation des indices disponibles & Intérêt de l'indice gazole professionnel,
Exemple simple de formule de répercussion gazole.

4. Faire évoluer son indice :

Comment négocier son indice ?
Les différents axes de Concessions/Contreparties.

5. Un cas de jurisprudence :

Le contexte Macro-Économique



Maîtrisez l'indexation carburant !

Dans un contexte international marqué par l'inflation et l'instabilité géopolitique, les entreprises de transport font face à des défis sans précédent. Ne laissez pas la volatilité des prix du carburant impacter votre rentabilité !

Rejoignez notre webinaire et découvrez :

- ✓ Les clés pour comprendre le mécanisme de répercussion carburant et son cadre juridique.
- ✓ Comment choisir l'indice le plus adapté et le mois de référence idéal pour votre activité.
- ✓ Des exemples concrets et des outils pratiques pour mettre en œuvre une stratégie d'indexation efficace.
- ✓ Les astuces pour négocier votre indice et tirer le meilleur parti des concessions possibles.

Ne manquez pas cette opportunité de transformer un enjeu complexe en un atout stratégique pour votre entreprise.

Inscrivez-vous dès maintenant et prenez le contrôle de vos négociations !!!

2018 → 2026 : une succession de crises pour le TRM

2018 – Crise des Gilets Jaunes

Blocages routiers, perturbations majeures de l'activité transport et logistique.



2020 – Crise du Covid-19

Arrêt brutal de nombreux secteurs économiques, désorganisation des chaînes logistiques.



2022 – Guerre en Ukraine

Explosion du prix de l'énergie et du carburant, forte volatilité des coûts.



2023-2024 – Inflation et pression économique

Hausse généralisée des charges : carburant, salaires, matériel, financement.



2025 – Multiplication des aléas sectoriels

Blocages agricoles, aléas climatiques, instabilité réglementaire, difficultés d'acteurs du secteur.

2026 – conflit Iran/Israël/Etats-Unis

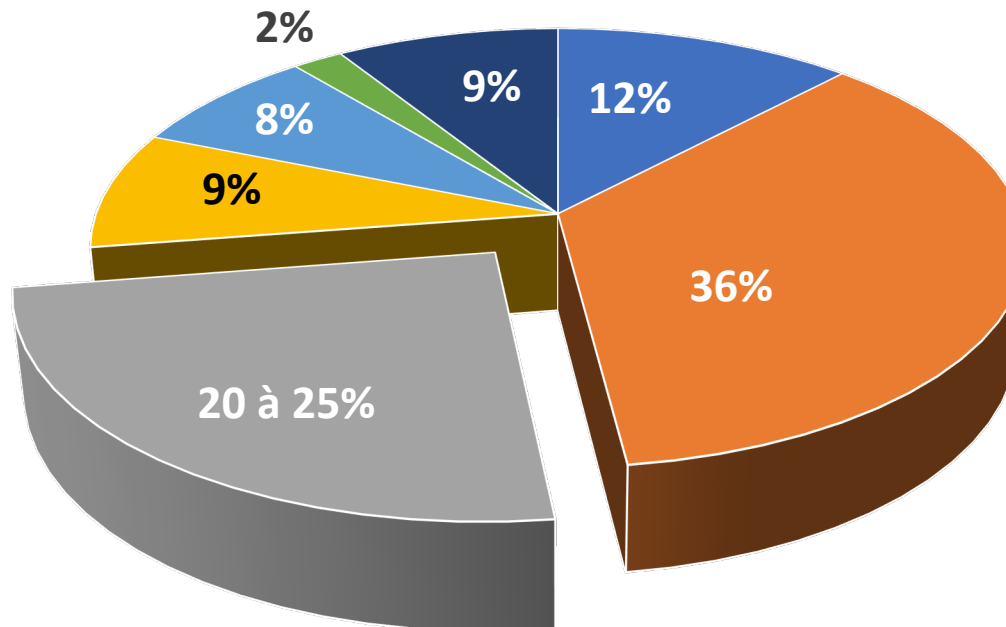
Enjeux

Dans ce contexte d'inflation durable et de tensions géopolitiques, les marchés de l'énergie resteront fortement volatils.

Pour les entreprises de transport, la maîtrise du coût du carburant – deuxième poste de charges après les salaires – et des mécanismes d'indexation devient donc stratégique.

Le carburant, 2nd poste de coût après les charges de personnel

- véhicule
- conducteur
- carburant
- entretien pneumatiques
- autoroutes
- coûts fixes
- structure



Données CNR : ensemble tracteur-semi-remorque

Contexte Macro-Economique

Hausse du prix du gazole - Incidence sur le coût de revient d'un véhicule :

La guerre au Moyen-Orient a débuté le 28 février 2026 et a immédiatement provoqué une flambée des prix du pétrole et des carburants. Dans ce contexte inflationniste, le CNR a exceptionnellement resserré son dispositif d'observation des prix du gazole¹ en France avec un relevé de prix début mars...

Sur la première semaine du mois de mars 2026, le CNR observe une augmentation importante du **coût du gazole professionnel** supporté par les entreprises de transport routier :

- **+ 18 %** pour les véhicules d'un PTAC < 7,5 tonnes
- **+ 20,3 %** pour les véhicules de transport routier de marchandises d'un PTAC ≥ 7,5 tonnes
- **+ 21,4 %** pour les véhicules de transport routier de voyageurs d'un PTAC ≥ 7,5 tonnes

Les indices CNR gazole professionnel du mois de mars 2026 ont intégré ces évolutions.

L'incidence de ces hausses sur le coût de revient total d'un véhicule opérant dans les activités étudiées par le CNR est de :

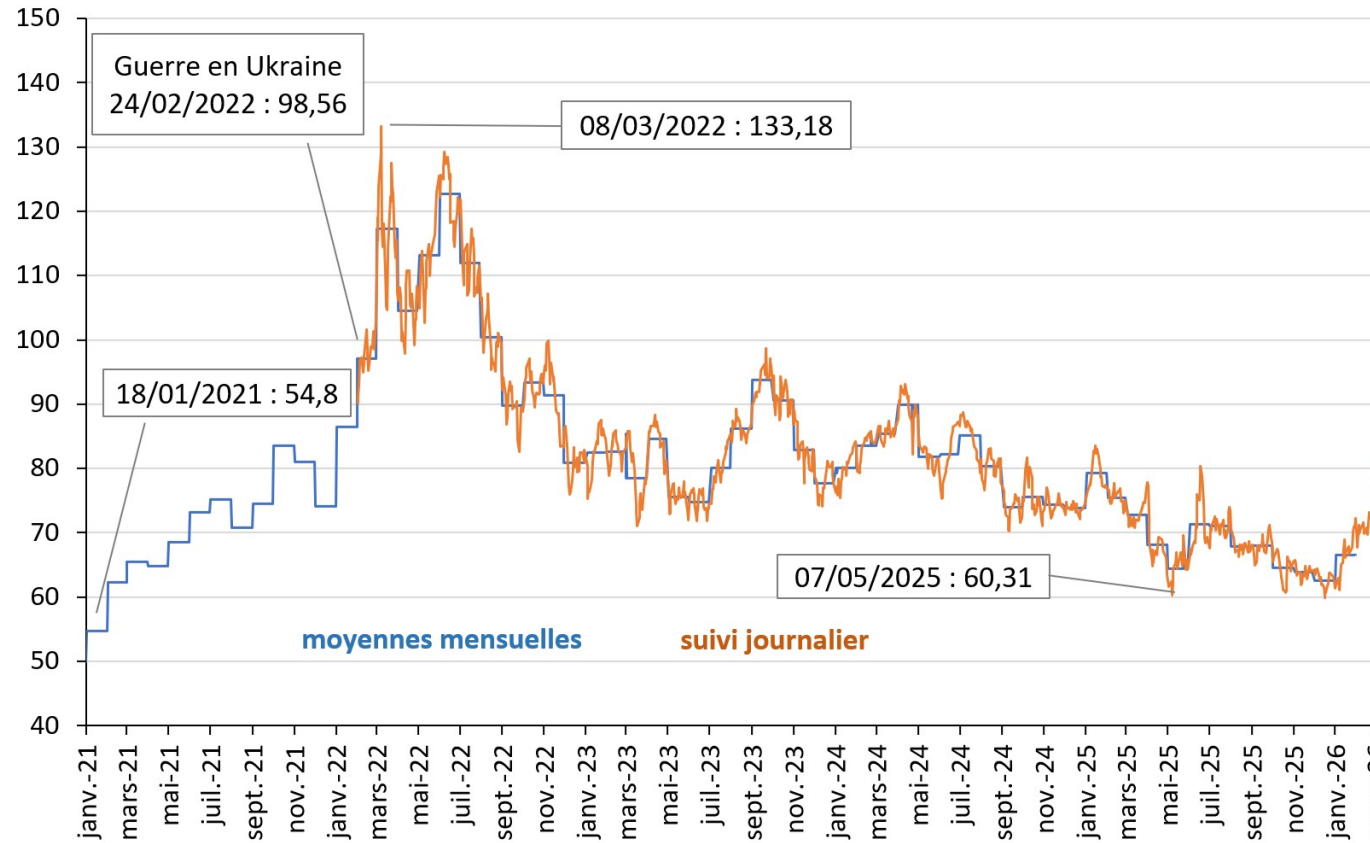
- Longue distance ensemble articulé : + 4,2 %
- Régional ensemble articulé : + 3,9 %
- Régional porteur : + 3,3 %
- Transport scolaire par autocar standard : + 2,1 %

Cours du Pétrole

Source : DGEC

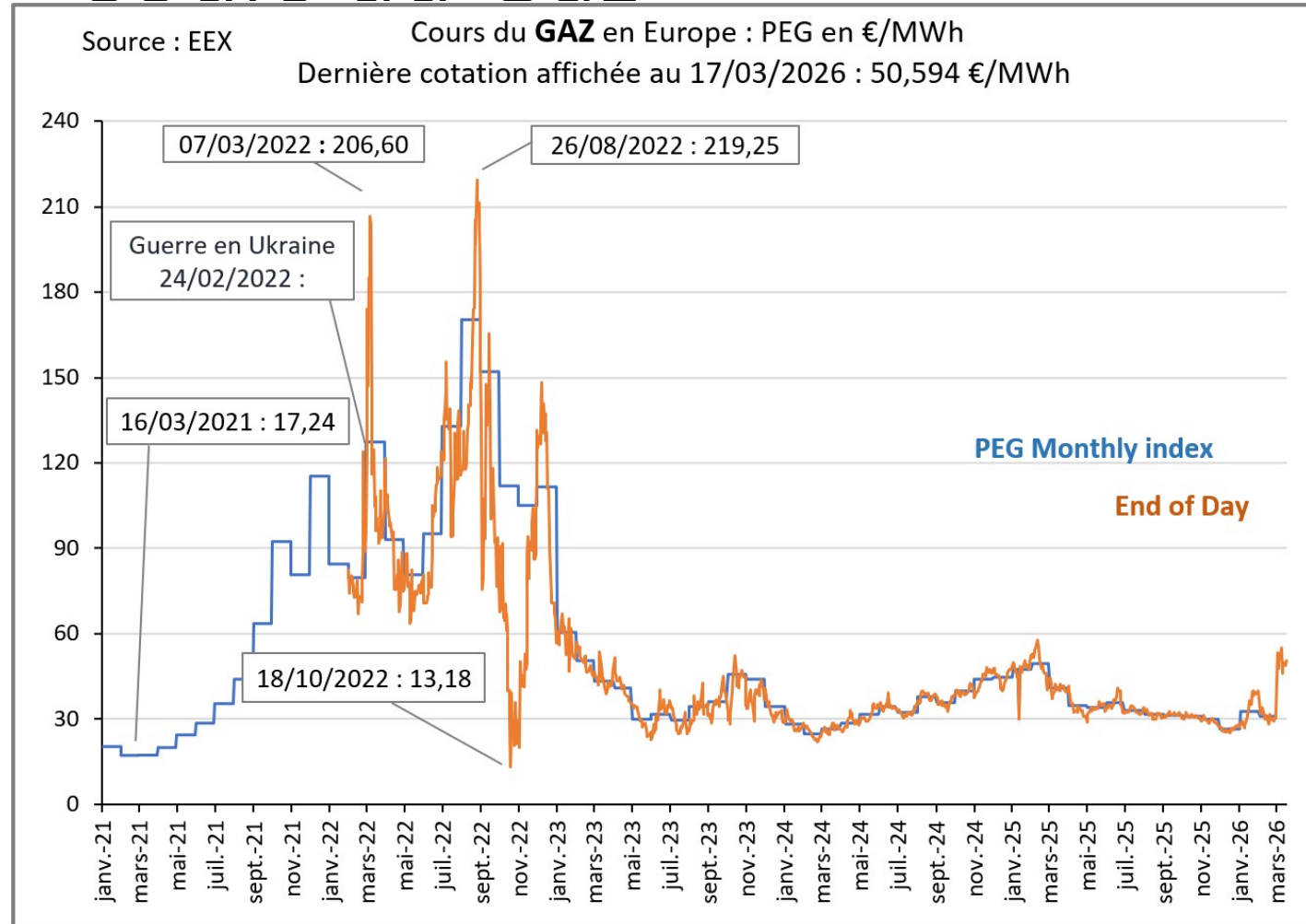
Cours du **PETROLE** en Europe : Brent de Londres en \$/baril

Dernière cotation affichée au 16/03/2026 : 101,04 \$/b



Dernière cotation au 28/04 : 108 dollars/baril

Cours du Gaz



Cours du GAZ au 28/04 : 53,9 €/MWh

Les principes de l'indexation carburant



Le cadre juridique

L'article L3222-1 et L3222-2 du code de transport encadrent le mécanisme de l'indexation carburant :

- ✓ L'indexation carburant se fonde sur **une loi datant de 2006**.
- ✓ Ces 2 articles prévoient **la révision obligatoire des prix en fonction des variations positives ou négatives du carburant** entre la date du contrat et la date de l'opération du transport,
- ✓ **Prévu dans les clauses du contrat ou non, la loi impose aux deux parties la révision de plein droit du prix du transport** en fonction des variations des prix du carburant,
- ✓ **La loi n'encadre pas la formule à appliquer** si le mécanisme de répercussion du carburant est **prévu dans le contrat** signé entre les 2 parties, donc cela rentre dans le cadre de la **négociation commerciale**,



À RETENIR!

Le cadre juridique

À RETENIR!

- ✓ En l'**absence de dispositif contractuel** sur les modalités de répercussion de la variation des prix du carburant, **les parties s'appuieront sur les indices du CNR.**
- ✓ Ce mécanisme couvre **les carburants utilisés tant pour les véhicules que pour les groupes frigorifiques autonomes,**
- ✓ Les produits énergétiques de propulsion signifient **gasoil mais également les énergies alternatives (GNL / GNC / Electricité).**

- ✓ **Amendes encourues :**

Section 2 : Sanctions pénales

Article L3242-3 : Est punie d'une amende de 15 000 € la méconnaissance, par le cocontractant du transporteur routier, des obligations résultant pour lui de l'application de l'article L. 3222-1 , L. 3222-2 et du premier alinéa de l'article L. 3222-3.

➔ **En résumé, les articles L3222-1 et L3222-2 garantissent une adaptation automatique du prix du transport en fonction du coût réel de l'énergie à sa date de réalisation**

Le mécanisme de répercussion

C'est le **taux de variation de l'énergie** auquel on applique un **coefficient de pondération (ou part carburant)** pour obtenir un % à appliquer au prix du transport.

Le **taux de variation**, dans notre contexte, c'est l'**écart de prix** entre la date du contrat de transport et la date de réalisation du transport.

Le **coefficient de pondération (ou part carburant)** correspond au **poids en % du carburant dans le coût de revient** des sociétés de transport. Ce **coefficient varie** en fonction de la typologie de carburant (Gasoil, GNL, GNC, Électricité), de l'activité (Zone longue, Zone Courte, Multimodal) et en fonction de la typologie de matériel (taut standard, citerne, benne, porteur).

Le **coefficient de pondération (ou part carburant)** est étroitement **lié au prix du gasoil**, puisque ce dernier est un composant du coût de revient. Sur la base de l'indice gasoil professionnel du CNR :

	2023	2024	2025
Indice Gasoil professionnel	208,88	195,08	185,17
Pondération Gasoil	26,50%	24,40%	22,10%



Prix Gasoil élevé → Pondération élevée
Prix Gasoil Bas → Pondération basse

Le mécanisme de répercussion

Exemple :

Un contrat signé en 2025, avec un indice gasoil professionnel de 185,17 et une part carburant (ou coefficient de pondération) de 22,1%.

Quelle est le taux de surtaxe à appliquer en février 2026 ?

1 – **Récupérer l'indice gasoil à appliquer** : en février 2026, l'indice gasoil professionnel est 193,34.

2 – **Calculer le taux de variation**, c'est-à-dire l'écart de prix entre le prix du gasoil de février 2026 et celui du contrat :

Formules de calcul :

$$\rightarrow (193,34 - 185,17) / 185,17 \times 100 = 4,41\% \text{ [(valeur d'arrivée - valeur de départ) / valeur de départ } \times 100 \text{]}$$

OU

$$\rightarrow (193,34 / 185,17) - 1 \times 100 = 4,41\% \text{ [(Valeur d'arrivée / valeur de départ) - 1 } \times 100 \text{]}$$

3 – **Déterminer le % de surtaxe Gasoil à appliquer** :

$$\rightarrow 4,41\% \times 22,1\% = 0,98\% \text{ [Taux de variation } \times \text{ coefficient de pondération } \times 100 \text{]}$$

Donc , dans notre exemple le % de surtaxe gasoil à appliquer en bas de page sur les prestations de transport = **+0,98%**

Choix de l'indice et mise en œuvre pratique



Introduction

De manière générale , nous allons devoir dissocier les offres commerciales ouvertes à votre initiative et les AO ou devis sollicités par vos clients.

Sans caricaturer, on pourra scinder cette analyse entre les clients de type PME et les grands groupes de chargeurs .

Vos offres commerciales

Avec ou sans contrat, il est **nécessaire d'accompagner toute remise tarifaire d'une clause d'indexation carburant**.

Ne pas hésiter à l'expliquer ou à identifier l'article de loi . En effet, de bonne foi certains de vos clients ne connaissent pas le mécanisme ou son **caractère légal et OBLIGATOIRE !**

Il vous faut **déterminer un indice de référence à une date donnée, une pondération et une période d'application (le plus commun M-1)**. Le plus simple est de prendre les relevés CNR à la date de l'offre ou du contrat.

Cependant , il faut faire attention aux situations atypiques !!

Vos offres commerciales

Les indices du CNR :

Les indices du CNR ont vu leur disponibilité évoluée depuis le 1^{er} janvier 2026 :

Carburant - TRM

- Indice CNR gazole professionnel
- Indice CNR gazole professionnel moins de 7,5 tonnes
- Indice CNR Carburant groupe froid autonome
- Prix CNR gazole cuve moyenne mensuelle
- Indice CNR carburant GNV
- Cours du Brent daté
- Parité €/ \$
- Prix PEG EEX mensuel
- Prix gazole pompe moyenne mensuelle (série arrêtée)
- Prix gazole pompe fin de mois (série arrêtée)
- Prix CNR gazole cuve fin de mois (série arrêtée)

Par décision de son conseil d'administration, le CNR engagera les évolutions suivantes au 1^{er} janvier 2026 :

Maintien - accès libre et gratuit

- « indice CNR gazole professionnel »
- « indice CNR gazole hors TVA » renommé « indice CNR gazole professionnel moins de 7,5 tonnes »
- « indice CNR carburant groupe froid autonome »
- indices CNR gazole TRM Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion.

Maintien - accès abonné

- « prix CNR gazole cuve moyenne mensuelle »

Arrêt

- « prix CNR gazole cuve fin de mois »
- « prix gazole pompe moyenne mensuelle »
- « prix gazole pompe fin de mois »

Nota bene : les derniers relevés de prix diffusés seront ceux de décembre 2025, les historiques de ces séries resteront en ligne.

Les indicateurs gazole maintenus en accès libre sont les indices professionnels utiles et applicables dans le cadre de l'article L3222-2 du code des transports sur les pieds de facture énergies de propulsion du TRM.

Le délai de mise en œuvre adopté par les instances du CNR permet aux transporteurs et à leurs clients de faire évoluer leurs dispositions contractuelles si nécessaire.

*A noter que le CNR ne publie pas d'indice pour l'électricité
➔ se référencer aux données de votre fournisseur.*

Vos offres commerciales

Les pondérations du CNR :

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Longue distance EA - Gazole professionnel (%)	26,3	28,5	28,0	27,2	22,4	20,7	23,1	23,5	23,7	24,5	21,5	25,2	26,5	24,4	22,1	20,9
Régional EA - Gazole professionnel (%)	25,3	28,2	27,7	26,1	21,5	19,8	21,1	21,4	21,7	23,2	19,6	23,5	25,0	22,7	20,4	19,2
Longue distance EA - GNL (%)	/	/	/	/	/	/	/	/	/	19,9	19,0	33,2	38,4	25,7	25,0	22,8
Régional EA - GNC (%)	/	/	/	/	/	/	/	/	/	18,2	18,1	32,7	36,0	25,2	25,5	22,9
Frigo Frais longue distance ensemble articulé - Gazole professionnel (%)	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	18,9	22,6	24,4	22,6	21,2	20,4
Frigo Surgelé longue distance ensemble articulé - Gazole professionnel (%)	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	16,3	19,5	21,1	19,5	18,3	17,5
Frigo Frais longue distance ensemble articulé - Carburant groupe froid autonome (%)	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	2,0	2,6	3,0	2,6	2,6	2,5
Frigo Surgelé longue distance ensemble articulé - Carburant groupe froid autonome (%)	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	3,2	4,2	4,9	4,3	4,2	4,1

Focus sur l'indice Gasoil professionnel

Jusqu'à fin 2025 , les deux indices du CNR les plus couramment utilisés dans les relations contractuelles étaient **le prix CNR gazole cuve moyenne mensuelle et l'indice CNR gazole professionnel**, avec une prépondérance du premier indicateur.

L'indice gazole professionnel est une évolution du prix du carburant (moyenne pompe + cuve - remboursement partiel du droit d'accise sur le gazole) rapporté à une base 100.

→ Quel est la différence d'impact de la répercussion Gazole entre les 2 indices ?

Moyenne 2025	Gazole professionnel	Prix cuve moy. Mensuelle
Pondération	22,10%	22,10%
Indice	185,17	1,2988

1er quinz de mars 2026	246,5	1,727
SGO à appliquer	7,32%	7,29%

Focus sur l'indice Gasoil professionnel

	2000	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Janvier	94,66	159,99	176,64	174,38	165,09	136,07	118,42	145,73	152,93	154,40	163,48	144,75	190,06	222,98	201,70	196,46	187,66
Février	93,93	165,20	179,63	177,59	165,58	148,18	118,77	146,30	149,11	159,27	155,00	151,58	200,66	213,45	210,21	195,67	193,34
Mars	94,66	170,59	181,95	174,08	162,76	148,63	125,06	141,55	149,98	161,08	136,72	154,44	252,55	213,75	206,31	186,93	/
Avril	93,69	170,74	179,41	167,03	163,12	150,09	127,14	143,22	154,87	163,38	126,34	153,40	239,87	204,60	204,89	177,44	/
Mai	95,15	164,42	174,23	166,71	162,79	152,28	134,87	138,42	161,36	163,06	126,21	155,72	243,06	191,12	196,57	174,88	/
Juin	96,84	164,18	166,37	165,51	163,47	149,18	135,91	133,43	160,83	155,33	132,06	159,71	270,23	192,89	195,53	180,84	/
Juillet	97,09	167,05	174,25	168,64	161,89	142,64	130,31	134,36	159,58	157,17	135,39 ⓘ	162,71	254,38	197,36	196,19	187,15	/
Août	101,21	163,56	180,94	170,77	161,81	136,18	130,12	136,84	161,15	155,06	134,13 ⓘ	161,56	244,74	215,12	188,39	182,05	/
Septembre	110,44	166,83	180,08	170,26	160,47	135,45	131,16	141,89	164,52	158,95	129,44 ⓘ	165,88	242,71	224,45	180,81	183,25	/
Octobre	109,47	169,32	180,01	166,31	154,13	134,41	138,22	142,85	169,75	158,89	130,38	180,42	278,23	218,80	184,12	183,84	/
Novembre	108,74	173,54	176,47	166,10	151,56	134,62	135,37	146,88	163,27	159,42	133,54	178,76	243,19	209,36	187,41	192,03	/
Décembre	100,00	171,67	172,19	167,44	137,02	123,01	144,55	148,68	154,68	163,98	139,21	176,33	217,77	202,73	188,57	181,52	/
Moy.	99,66	167,26	176,85	169,57	159,14	140,90	130,83	141,68	158,50	159,17	136,83	162,11	239,79	208,88	195,06	185,17	190,50
Variation moy. an	/	16,43%	5,73%	-4,12%	-6,15%	-11,47%	-7,15%	8,30%	11,87%	0,42%	-14,04%	18,48%	47,92%	-12,89%	-6,62%	-5,07%	/

Indice avril 2026 : 269,49

Vos offres commerciales

Exemple : Offre de janvier 2026 sur activité EA régional

Référence choisie : Indice gazole professionnel moyen de 2025 soit 185,17

Coefficient de pondération : la pondération régionale EA soit 20,4%

Périodicité retenue : M-1

Les transports facturés en avril se feront donc sur l'indice de mars (248,08),

Formule :

Taux de variation : $248,08 / 185,17 - 1 = +33,97\%$ du prix du GO

Pour une pondération de 20,4 %

→ Soit une indexation en pied de facture de + 6,93 % des transports réalisés en mars .

Vos offres commerciales

- Un **décalage d'un mois** entre le prix du transport et le cout du carburant mais **rattrapable** à la baisse,
- Une **indexation au mois M est possible** pour les factures mensuelles,
- Intéressant pour des tarifs a l'année,
- La **référence GO d'un prix spot tout inclus est a réfléchir ...** quand vos prix spots deviennent durables !!
- **Attention aux indices atypiques !**

À RETENIR!

Les clauses carburant des clients

De principe , elles doivent respecter la loi !! Mais ces chargeurs chercheront a atténuer les impacts pour eux .

Dans ces clauses , les pratiques courantes pour minimiser l'indexation carburant portent sur des tunnels, des indices de références atypiques et des indexations fixe sur longue période (trimestre / semestre / annuel)

Les clauses carburant des clients

En résumé pour les clauses clients :

- La loi prévoit un accord de gré à gré « *qui doit couvrir la variation des charges liée à la variation du coût des produits énergétiques de propulsion entre la date du contrat et la date de réalisation de l'opération de transport* » Art. L 3222-1,
- Difficile de lutter parfois face à des acheteurs aguerris, mais un principe de base : La non-indexation est ILLÉGALE en France !
- Dans un contexte économique exceptionnel tel qu'aujourd'hui, personne n'est aveugle ! Donc, il faut solliciter ces clients pour obtenir un appui sur cette situation très pesante pour vos trésoreries,
- Certains clients proposent des adaptations pour accompagner les transporteurs

Comment faire évoluer son indice ?



Négocier son indice

**RAPPEL !
NEGOCIER :**

Les fondamentaux :

- 1. Un intérêt opposé**
- 2. La volonté de trouver un accord**
- 3. Pas de Concessions sans Contreparties**

Négocier son indice

RAPPEL !

NEGOCIER :

Les Clés de Réussite :

1. La préparation

2. Se fixer un objectif à atteindre (PCL)

3. RESISTANCE

Négocier son indice

L'absence de résistance de l'une des parties entraîne le niveau d'exigence de l'autre...

L'intervalle de concession selon plusieurs axes ...

- **L'indice**
- **Le mois de référence**
- **La pondération**
- **La fréquence**

Faire face à la situation d'urgence



Mesure Exceptionnelle (Caper)

Penser à caper à zéro les indexations négatives ou mise en place d'un tunnel !

Rappel : vous avez la possibilité de négocier spécifiquement avec vos clients sur la mise en place de l'indexation Energie de propulsion ...

Si pas d'accord...Rappeler le caractère légal :

La part du prix de transport correspondant aux "Produits énergétiques de propulsion" doit être indexée (hausse ou baisse)

L3222-1 Code des transports

Mesure Exceptionnelle (Fréquence)

Passer de M-2 à M-1 à M !

Mettre en évidence la notion de décalage de trésorerie dans un métier qui est en souffrance compte tenu de la performance économique globalement constatée.

Point de vigilance :

➔ Si M : décalage de facturation sur le début de mois.

Mesure Exceptionnelle (Fréquence)

Mesure exceptionnelle : indices quinzaine

Ajuster à la quinzaine !

Possible sur la base de l'indice CNR à la quinzaine publié depuis mars.

Point de vigilance :

➔ Avez-vous la possibilité de pouvoir facturer vos clients à la quinzaine ?(liasse de facturation à la quinzaine)

Indices CNR gazole	1 ^{ère} quinzaine mars 2026
Indice CNR gazole professionnel	237,97
Indice CNR gazole professionnel moins de 7,5 tonnes	242,60

Augmenter les tarifs spots

Penser à augmenter les tarifs spots !

Acculturer ou informer les équipes sur l'évolution des prix par des rituels quotidiens,

Point de vigilance :

➔ Bien faire intégrer la notion de part de carburant dans le calcul.

Focus cas jurisprudence

La SARL TRANSPORT XXX dont le siège social se trouve à [Localité 9], ayant pour activité le transport routier de marchandise, a signé le 27 août 2020 avec la société YYY, commissionnaire en transport, un contrat de prestation de services.

Le prix du transport a été fixé à 1,13 euros hors taxes du kilomètre avec possibilité de faire figurer, en pied de facture, l'indexation au gazole, en conformité avec les dispositions réglementaires applicables, d'ordre public et prévues par le code du transport.

Cette indexation n'ayant jamais été appliquée, la société XXX a émis une facture intégrant l'indexation gazole sur l'ensemble des transports précédemment effectués pour la somme de 31 280 euros TTC arrêtée au 31 janvier 2022.

La YYY a expressément refusé de régler cette somme.

Par acte de commissaire de justice du 15 décembre 2022, la société XXX a fait assigner YYY devant le tribunal de commerce afin de voir condamner cette dernière au paiement de la somme de 31 280,50 euros au titre de l'indexation gasoil, de la somme de 5.000 euros à titre de dommages et intérêts pour exécution déloyale du contrat de transport et de 2.500 euros sur le fondement de l'article 700 du code de procédure civile.

Par jugement du 9 avril 2024, le tribunal de commerce a :

- condamné la société YYY à verser à la société XXX la somme de 4.117,91 euros, outre intérêts au taux légal à compter du 21 avril 2022
- ordonné la capitalisation des intérêts
- condamné la société XXX à payer à la société YYY la somme de 14.003,49 euros au titre de la perte de marge brute liée au non-respect du préavis contractuel avec intérêts à compter du jugement
- ordonné la compensation des sommes respectivement dues par les parties
- débouté les parties de leurs autres demandes
- condamné les parties à supporter les dépens par moitié.

Le tribunal a essentiellement considéré :

- que le contrat était conclu pour une durée d'un an à compter du 26 août 2020
- qu'à défaut de convention écrite les relations contractuelles qui se sont poursuivies ont été régies par un contrat type « sous-traitance » applicable de plein droit
- qu'il convenait d'écarter la volonté malveillante de la société YYY
- que les prestations antérieures au 15 décembre 2021 ne pouvaient être prises en compte car prescrites ;
- que les relations commerciales ont cessé sans respect du préavis de trois mois et sans envoi d'une lettre recommandée de la part XXX ; que la demande reconventionnelle était donc justifiée en son principe.

La XXX a relevé appel de ce jugement par déclaration du 25 juillet 2024.

Suivant conclusions notifiées le 24 octobre 2024, elle demande à la cour :

Réformer la décision en ce qu'elle :

- a condamné la société YYY à lui payer et porter la somme de 4.117,91 euros, avec intérêts au taux légal à compter du 21 avril 2022 ;
- a ordonné la capitalisation des intérêts dans les conditions de l'article 1343-2 du Code civil ;
- l'a condamnée à payer à la société YYY la somme de 14.003,49 euros au titre de la perte de marge brute liée au non-respect du préavis contractuel, avec intérêts à compter du jugement ;
- a ordonné la compensation des sommes respectivement dues par les parties ;
- a condamné les parties à supporter les dépens par moitié.

Réformant le jugement et statuant à nouveau,

- de condamner la YYY au paiement d'une somme, en principal, de 31.280,50 euros, outre intérêts au taux légal courant à compter du 21 avril 2022 et capitalisation des intérêts en application des dispositions de l'article 1343-2 du Code civil
- de la condamner la société YYY à lui payer une somme de 5.000 euros à titre de dommages et intérêts pour exécution déloyale des relations contractuelles ;
- de débouter la société YYY de l'intégralité de ses demandes, fins et conclusions

Les obligations et responsabilités du Donneur d'Ordres

Le délai de préavis à respecter pour arrêter avec un transporteur régulier (hors faute)

- ▶ Il faut respecter une forme et un délai de préavis
 - Non respect du préavis = divorce pour faute
 - Indemnité de brusque rupture (CA jusqu'à la fin du contrat) avocat
 - qui va aller chercher les petites bêtes :
 - réclamation prestations annexes (palettes, attentes, déchargements), volumes non respectés,
 - compensations abusives,
 - réclamation gasoil,
 - certains vont jusqu'à réclamer des hausses de tarifs!
 - Dépendance économique pour aller chercher une requalification?
- ▶ Sauf en cas de manquement
 - manquement grave ou répété mise
 - en demeure sans effet

Sauf contrat qui prévaut!

- ▶ Ou accord de résiliation

Durée de la relation	moins de 6 mois	6 mois à 1 an	1 an à 3 ans	Plus de 3 ans
Préavis à respecter	1 mois	2 mois	3 mois	4 mois + 1 semaine par année supplémentaire, maxi 6 mois

Merci pour votre attention !

